II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 16 août 2005

modifiant l'annexe XI de la directive 2003/85/CE du Conseil en ce qui concerne les laboratoires nationaux dans certains États membres

[notifiée sous le numéro C(2005) 3121]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2005/615/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2003/85/CE du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse, abrogeant la directive 85/511/CEE et les décisions 89/531/CEE et 91/665/CEE et modifiant la directive 92/46/CEE [1], et notamment son article 67, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Pour des raisons de sécurité, il est important de tenir à jour la liste des laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus vivant de la fièvre aphteuse.

(2) Les autorités allemandes, danoises et polonaises compétentes ont informé officiellement la Commission de changements relatifs à leur laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse.

(3) Les autorités slovaques compétentes ont informé officiellement la Commission des dispositions prises conformément à l'article 68, paragraphe 2, de la directive.

(4) Par souci de clarté, il convient d'établir la liste des États membres en suivant l'ordre des codes pays ISO.

(5) Il est nécessaire d'adapter la liste des laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus vivant de la fièvre aphteuse et de modifier en conséquence la partie A de l'annexe XI de la directive 2003/85/CE.

(6) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La liste des laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus vivant de la fièvre aphteuse dans la partie A de l'annexe XI de la directive 2003/85/CE est remplacée par le texte de l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 16 août 2005.

Par la Commission

Markos KYPRIANOU

Membre de la Commission

[1] JO L 306 du 22.11.2003, p. 1.

ANNEXE

La liste des laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus vivant de la fièvre aphteuse dans la partie A de l'annexe XI de la directive 2003/85/CE est remplacée par le texte suivant:

«Laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus vivant de la fièvre aphteuse

État membre où le laboratoire est situé		Laboratoire	États membres utilisant les services du laboratoire
Code ISO	Nom		
AT	Autriche	Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit Veterinärmedizinische Untersuchungen Mödling	Autriche
BE	Belgique	Veterinary and Agrochemical Research Centre CODA-CERVA-VAR Uccle	Belgique Luxembourg
CZ	République tchèque	Statní veterinární ústav Praha, Praha	République tchèque
DE	Allemagne	Friedrich-Loeffler-Institut Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit, Greifswald — Insel Riems	Allemagne Slovaquie
DK	Danemark	Danish Institute for Food and Veterinary Research, Department of Virology, Lindholm	Danemark Finlande Suède
ES	Espagne	Laboratorio Central de Sanidad Animal, Madrid	Espagne
FR	France	Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) — Laboratoire d'études et de recherches en pathologie bovine et hygiène des viandes, Lyon — Laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses, Maison-Alfort	France
GB	Royaume-Uni	Institute for Animal Health, Pirbright	Royaume-Uni Estonie Finlande Irlande Malte Suède
GR	Grèce	Ινστιτούτο αφθώδους πυρετού, Αγία Παρασκευή Αττικής	Grèce
HU	Hongrie	Országos Állategészségügyi Intézet (OÁI), Budapest	Hongrie
IT	Italie	Istituto zooprofilattico sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna, Brescia	Italie Chypre
LT	Lituanie	Nacionalinė veterinarijos laboratorija, Vilnius	Lituanie
LV	Lettonie	Valsts veterinārmedicīnas diagnostikas centrs, Rīga	Lettonie
NL	Pays-Bas	CIDC-Lelystad Central Institute for Animal Disease Control Lelystad	Pays-Bas
PL	Pologne	Zakład Pryszczycy Państwowego Instytutu Weterynaryjnego – Państwowego Instytutu Badawczego, Zduńska Wola	Pologne
SI	Slovénie	Nacionalni veterinarski inštitut, Lubljana	Slovénie»